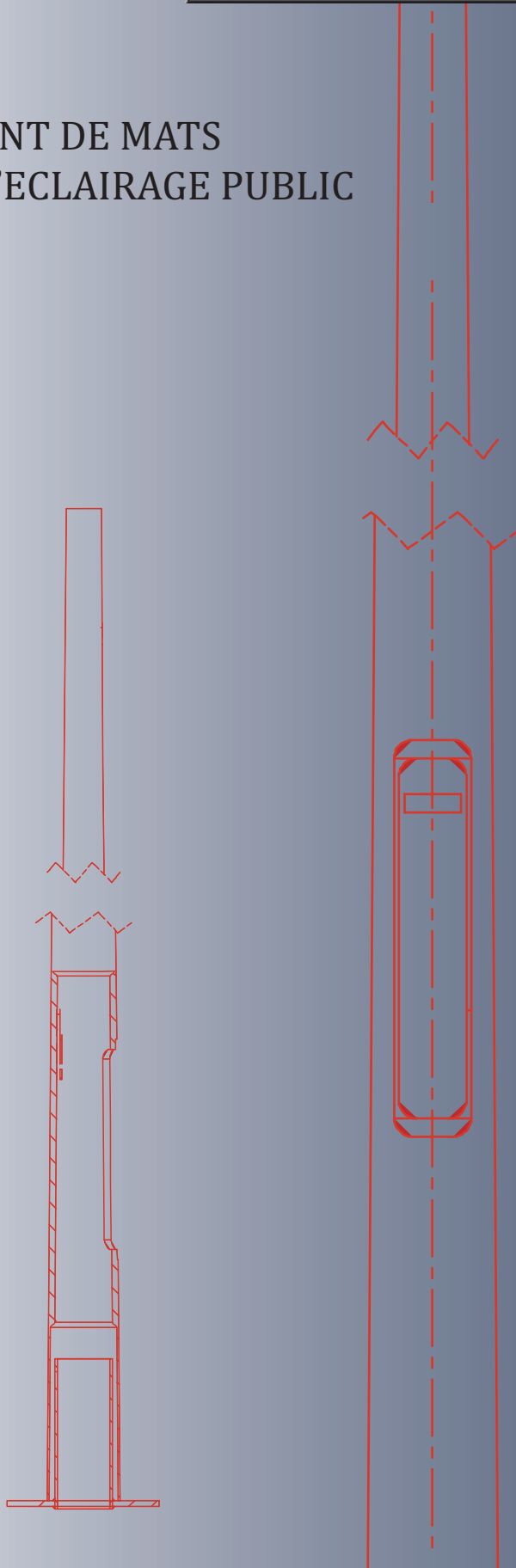


DESCHAMPS

MATS COMPOSITE

FABRICANT DE MATS  
D'ECLAIRAGE PUBLIC



le Mât n'est plus un accessoire

**“ Maintenance en éclairage extérieur -  
Préconisations des constructeurs pour garantir les performances mécaniques,  
électriques et photométriques des matériels ”**

**Le Syndicat de l'Éclairage, août 2002, page 3:**

**ACIER**

Nettoyer la surface du candélabre à l'aide d'une eau savonneuse pour les mâts galvanisés et d'un produit lustrant pour les mâts peints.  
Effectuer les retouches éventuelles avec une peinture riche en zinc.  
Une attaque physique ou chimique de la peinture peut être le symptôme visible du début d'une détérioration du support .

**FONTE**

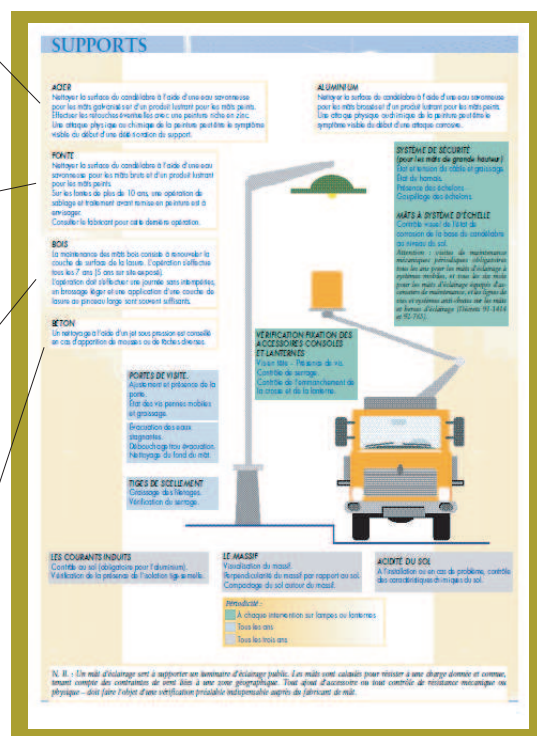
Nettoyer la surface du candélabre à l'aide d'une eau savonneuse pour les mâts bruts et d'un produit lustrant pour les mâts peints.  
Sur les fontes de plus de 10 ans, une opération de sablage et traitement avant remise en peinture est à envisager.  
Consulter le fabricant pour cette dernière opération .

**BOIS**

La maintenance des mâts bois consiste à renouveler la couche de surface de la lasure. L'opération s'effectue tous les 7 ans (5 ans sur site exposé).  
L'opération doit s'effectuer une journée sans intempéries , un brossage léger et une application d'une couche de lasure au pinceau large sont souvent suffisants.

**BÉTON**

Un nettoyage à l'aide d'un jet sous pression est conseillé en cas d'apparition de mousses ou de tâches diverses.



**POLYESTER FIBRE DE VERRE (Préconisation DESCHAMPS SA)**  
En cas d'apparition de tâches uniquement.  
Eponge ou Balai brosse ou Jet d'eau sous pression.

*"En éclairage public, les investissements d'aujourd'hui sont les coûts de demain."*

*"Quand bien même les matériels paraissent inaltérables, leur durabilité ne peut être assurée que dans le cadre d'une maintenance régulière"*

*"...certains sites exposés (fortement pollués, bords de mer, etc) justifieront de suivis particuliers, à périodicité renforcée..."*

*Ces extraits choisis (introduction au document en page de gauche) annonçaient sans le savoir le passage nécessaire et inéluctable au mât en Polyester Fibre de Verre sur le marché du candélabre.*

*Mis de côté il y a 20 ans pour cause de coût excessif, au moins deux facteurs permettent à ce mât d'être désormais proposé à un prix largement compétitif :*

- les progrès fulgurants effectués dans la conception de l'ensemble de ses composants*
- l'instabilité persistante du cours des métaux concurrents, et dont le coût ne cesse d'augmenter*

*Basée à Saint Raphaël dans le Var (83), DESCHAMPS SA bénéficie d'une expérience inégalée en conception et fabrication de mâts composite. Le savoir-faire développé par M. DESCHAMPS dans le moulage de mâts de bateau dès 1956 a permis à notre société de devenir par la suite la référence mondiale en mâts de drapeau, proposant une qualité de finition et de durabilité des produits incomparable.*

*Après plusieurs années de R&D, DESCHAMPS SA a orienté son activité vers le marché de l'éclairage public, et propose désormais un mât optimisant cette maîtrise du matériau composite, et sublimant ses avantages.*

*Si l'engouement des technologies de pointe pour le Stratifié Verre Résine (SVR) est aujourd'hui une réalité, nous aspirons qu'à la lecture de cette brochure, il s'impose à vous, comme aux villes, installateurs et fabricants de luminaires qui ont su nous accorder leur confiance, en tant que solution la plus économique, la plus sécurisante et la plus éco(-)logique sur le marché du candélabre à ce jour.*

Didier BLANCHON  
Président - Directeur général

# SOMMAIRE

Présentation de DESCHAMPS SA	5
De l'intérêt du SVR sur le marché du candélabre	6
Caractéristiques de nos mâts	7
Le mât standard STILI	8
Le mât autonome FENYX	10
Les crosses de luminaire	12
La R&D et les autres mâts DESCHAMPS	13
Carte des zones de vents en France	14
Conditions Générales de Vente	15





## Le Siège Social:

DESCHAMPS SA

Président - Directeur général: Didier BLANCHON

Capacité de production: 6800 mâts/an

Cellule commerciale, SAV:

Suresnes (92), France

Siège Social, Bureau d'Etudes, Qualité, SAV :

Saint Raphaël (83), France

## Les filiales:

Fiberglass Flagpoles of America, North Carolina, USA (2005)

Directeur général: Hugues LEFEBVRE

Capacité de production: 4500 mâts/an



DESCHAMPS Ningbo, Chine (2006)

Directeur général: François GUYON

Capacité de production: 10500 mâts/an



# DE L'INTERET DU POLYESTER FIBRE DE VERRE SUR LE MARCHE DU CANDELABRE



## ECONOMIQUE

### • A l'achat

Autrefois très cher, le prix du mât SVR est aujourd'hui comparable à celui du mât en aluminium. Il bénéficie en effet d'une stagnation exemplaire du cours de ses matières premières principales, contrairement à l'acier et l'aluminium dont le cours oscille avec une régularité inquiétante.

### • A l'installation

Le faible poids permet une dispense relative de machinerie et de personnel, la plupart des mâts pouvant être installés par 3 voire 2 installateurs.

### • A l'entretien

En bords de mer comme en ville, aucun entretien n'est nécessaire pour conserver les propriétés imperméables de nos mâts aux agressions d'organismes extérieurs, contrairement à l'acier qui nécessite un traitement spécifique et une re peinture tous les 5 ans en moyenne.

### • A l'usage

Parmi les premiers mâts fabriqués par DESCHAMPS en 1956, certains sont toujours en fonction. La fibre de verre ayant une durée de vie infinie, et le composite polyester fibre de verre étant un matériau qui ne fatigue ni avec le temps, ni selon les efforts à fournir, ces données nous permettent de **garantir nos mâts pour une durée de 20 ans.**



## SECURISANT

### • A l'installation

Le faible poids limite les risques rencontrés par les installateurs, notamment lors de la phase de levage du mât une fois équipé de son /ses élément/s.

### • A l'entretien

Totalement non-conducteur d'électricité, la maintenance est sécurisée par cet atout auquel ne peuvent prétendre les mâts acier et aluminium.



## ECOLOGIQUE

### • Au transport et à l'installation

Le faible poids limite la puissance à fournir par les véhicules et les machines, réduisant ainsi les émissions de CO<sup>2</sup>.

### • A l'entretien

L'absence d'entretien permet d'éviter le déplacement d'un camion nacelle d'une part, et participe ainsi à réduire les émissions de CO<sup>2</sup> des véhicules ralentis par la présence de ce camion nacelle sur la voie de circulation d'autre part.

### • En fin de vie

Une fois le mât ôté de son emplacement, il peut être recyclé dans son intégralité. Broyé, il servira de fibre pour béton, notamment dans le dallage industriel.

# CARACTÉRISTIQUES DU MÂT DE CANDÉLABRE DESCHAMPS SA

Tous nos mâts sont conçus selon la norme EN40-7, spécifique aux candélabres composite, et répondent par ailleurs aux particularités suivantes:

Trappe de visite dite "par recouvrement", anti projection d'eau et éclaboussure. Située à 500mm du pied du mât  
Possibilité de charnière, vis inviolables ou à clé allen



Pied acier galvanisé entraxe 200mm ou 300mm



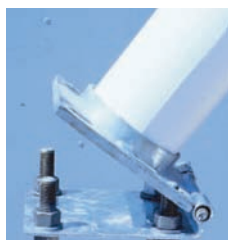
Obturé en tête pour les éclairages à crosse



Embout aluminium ou acier pour éclairage en top ou support panneau solaire/éolienne



Option pied basculant : Installation et maintenance de luminaire facilitées (option non-conforme EN40)



Couleur au choix parmi toutes les teintes RAL (sauf les 2 RAL aluminium)



Caractéristique	Engagement DESCHAMPS SA
Cylindrconique ou cylindrique	Maîtrise de la conicité, et dès 0mm/m (pour une forme cylindrique)
Aspect brillant	Le gelcoat qui revêt le mât lui donne un aspect neuf apparent tout au long de sa durée de vie
Gel coat de protection	Rend le mât totalement insensible à la corrosion, à l'air marin, les déjections canines, la pollution, les sols acides... sans entretien
Teinté dans la masse	Totalement étranger aux pertes de peinture dans le temps
Trappe de visite securit	Securit anti intrusion de corps étranger: porte recouvrante
Haute résistance aux conditions climatiques extrêmes	- utilisation d'une résine de pointe permettant une utilisation du produit fini à des températures allant de -30 à +70°C - conçu pour résister aux plus grosses tempêtes, bien au-delà des vents rencontrés en zone 5 de la Carte des zones de vents en France (consultable en page 15)
Haute résistance aux tentatives de dégradation	Vidéo démo consultable sur le site web de la société
Ne provoque pas d'interférences radio	Adapté aux aéroports, sites sécurisés, etc.

acier / aluminium  
après plusieurs années





Le mât STILI est le modèle standard de nos mâts de lampadaire.

Disponible jusqu'à 10m de hauteur, il présente 15mm de conicité par mètre jusque 8m, 18mm par mètre pour les hauteurs supérieures, et un diamètre en tête adapté à la plupart des luminaires et des crosses du marché.

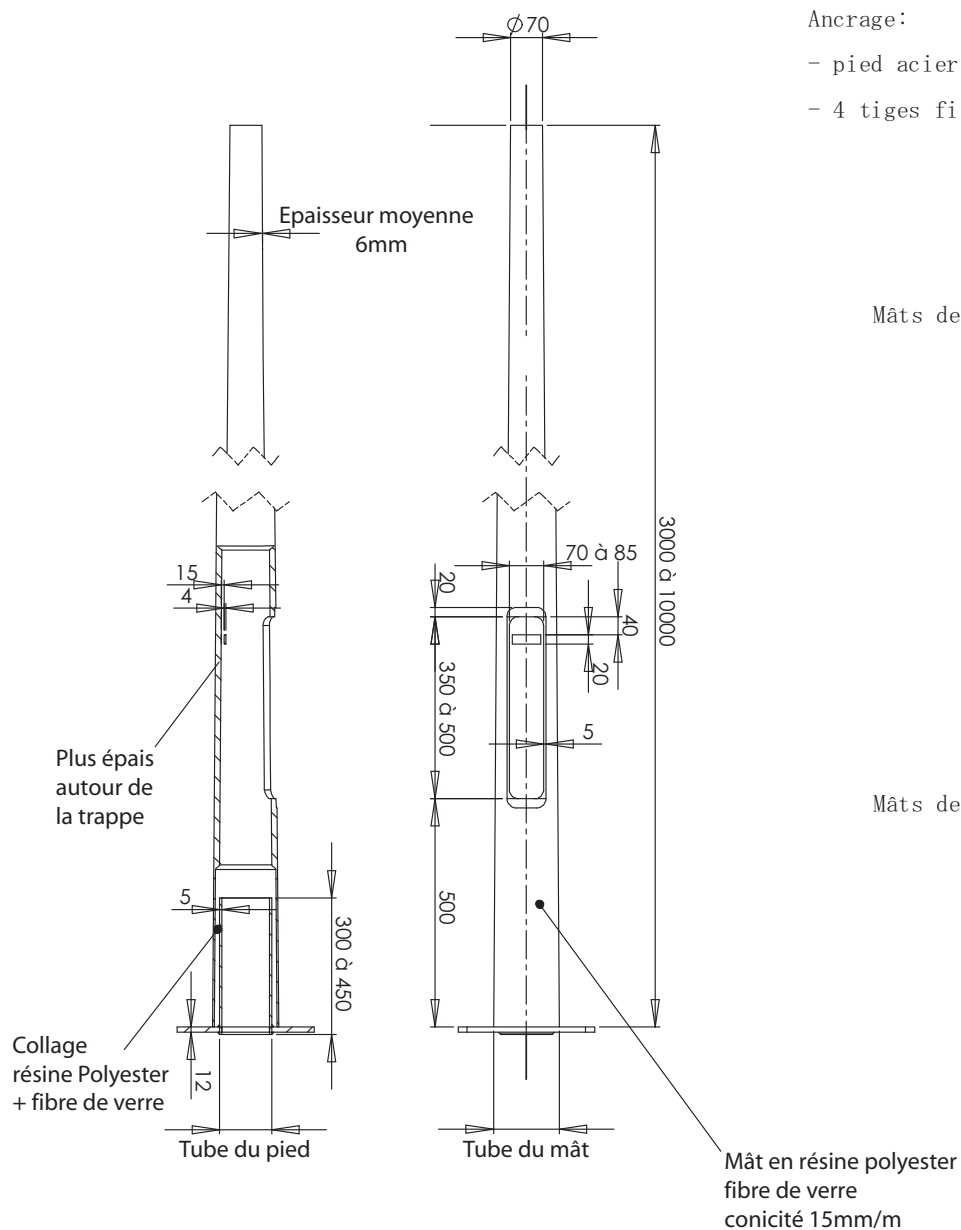
Proposé en 2 versions selon la disposition et le nombre de luminaires à supporter, le STILI est disponible dans toutes les teintes RAL, et présente un poids très faible permettant l'intervention d'un minimum d'équipement et de personnel lors de son installation ou de la maintenance du luminaire.



SCx maxi du luminaire: 0,17m<sup>2</sup>

Poids maxi du luminaire: 16kgs

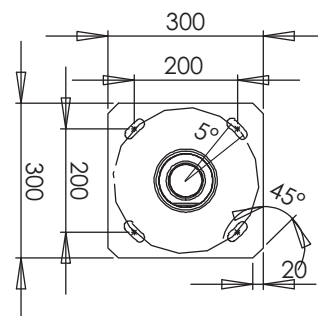
Zone de vent considérée pour les calculs: 5



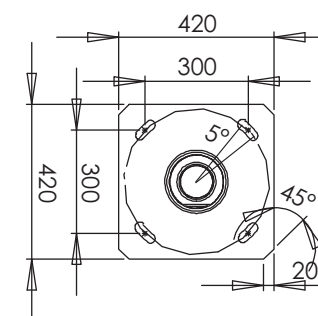
Ancrage:

- pied acier galvanisé fixé à l'intérieur du mât
- 4 tiges filetées

Mâts de 3 à 7m:



Mâts de 8 à 10m:



Hauteur du mât	Modèle de mât selon le(s) luminaire(s) prévu(s)	Diamètre (mm)		Trappe (mm)		Fixation au sol		Poids (kg)			Déflexion (%) à vent Zone 5
		en tête	au pied	ouverture	porte	entraxe (mm)	massif béton(m)**	du pied	du tube	total du mât	
3m	1 en top	70*	115	350x70	400x75	200	0,4x0,4x0,6	10	8,2	18,2	1,8
	1 à 2 sur crosse(s)								11,3	21,3	2,17
	3 à 4 sur crosses								16,3	26,3	2,21
3,5m	1 en top	70*	122,5	350x70	400x75	200	0,4x0,4x0,6	10,2	9,5	19,7	2,31
	1 à 2 sur crosse(s)								13,5	23,7	2,51
	3 à 4 sur crosses								19,2	29,4	2,55
4m	1 en top	70*	130	400x75	450x105	200	0,4x0,4x0,6	10,2	11,9	22,1	2,65
	1 à 2 sur crosse(s)								15,6	25,8	2,9
	3 à 4 sur crosses								21,9	32,1	3,03
4,5m	1 en top	70*	137,5	400x75	450x105	200	0,4x0,4x0,6	10,9	13,8	24,7	3,2
	1 à 2 sur crosse(s)								18	28,9	3,31
	3 à 4 sur crosses								26	36,9	3,52
5m	1 à 2 en top ou sur crosse(s)	70*	145	400x75	450x105	200	0,4x0,4x0,8	10,9	20,9	31,8	3,66
	3 à 4 en top ou sur crosses						0,4x0,4x1		29,8	40,7	4,02
6m	1 à 2 en top ou sur crosse(s)	70*	160	400x75	450x105	200	0,4x0,4x0,8	11,7	25,9	37,6	4,65
	3 à 4 en top ou sur crosses						0,4x0,4x1		37,3	49	4,98
7m	1 à 2 en top ou sur crosse(s)	70*	175	500x85	550x110	200	0,6x0,6x0,8	12,7	31,8	44,5	5,57
	3 à 4 en top ou sur crosses						0,6x0,6x1		47,1	59,8	5,95
8m	1 à 2 en top ou sur crosse(s)	70*	190	500x85	550x110	300	0,5x0,5x1	24,8	37,8	62,6	6,58
	3 à 4 en top ou sur crosses						0,5x0,5x1,2		56,3	81,1	6,94
9m	1 à 2 en top ou sur crosse(s)	70*	232	500x85	550x110	300	0,6x0,6x1	31,6	44,9	76,5	7,03
	3 à 4 en top ou sur crosses						0,6x0,6x1,2		68,2	99,8	7,49
10m	1 à 2 en top ou sur crosse(s)	70*	250	500x85	550x110	300	0,6x0,6x1	31,6	52,3	83,9	7,9
	3 à 4 en top ou sur crosses						0,6x0,6x1,2		79,6	111,2	8,12

\* fourni avec embout alu 60mm si luminaire prévu en top

\*\* hypothèse de pression de fouille de 2 bars. Les dimensions de massifs indiquées n'engagent en rien la responsabilité de DESCHAMPS SA.



Le mât FENYX est destiné à l'éclairage public autonome.

Il a une conicité de 18mm par mètre, et peut être fourni avec un embout en tête adapté au support de panneau solaire à y fixer.

En collaboration avec les principaux acteurs de ce marché visionnaire, le FENYX a été mis au point pour supporter le(s) panneau(x) solaire(s) à placer en tête de mât ou à mi-hauteur de celui-ci, et existe en 2 versions, classique ou renforcée.

Il s'adapte ainsi aux variantes de poids, dimensions et degrés d'orientation des panneaux selon les fabricants.

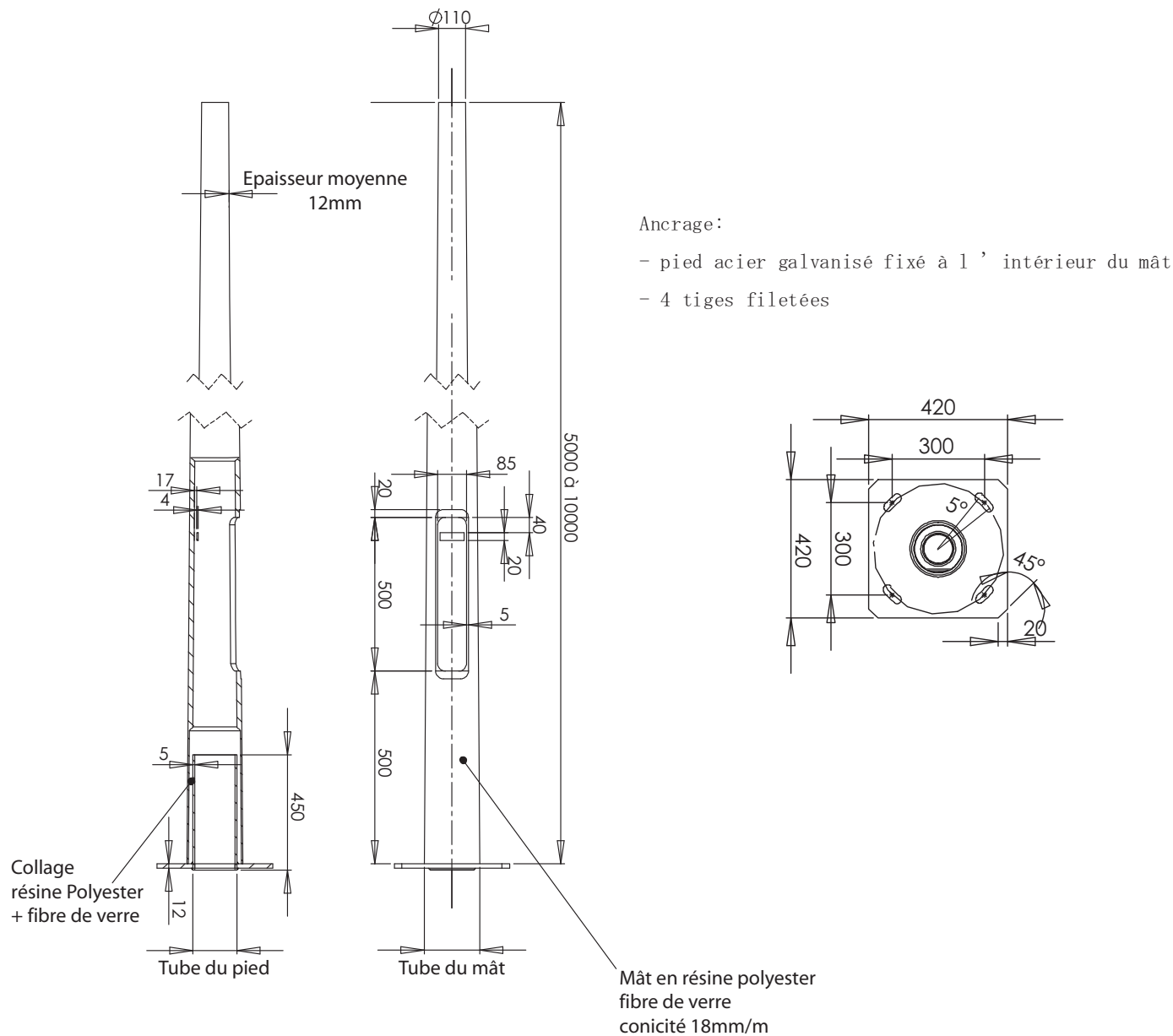
SCx maxi du luminaire: 0,17m<sup>2</sup>

Poids maxi du luminaire: 16kgs

Dimensions maxi panneau solaire: 160x100cm

Poids maxi panneau solaire + support: 50kgs

Zone de vent considérée pour les calculs: 5



Hauteur du mât	Diamètre (mm)		Trappe (mm)		Fixation au sol		Poids (kg)			Déflexion (%)
	en tête (mm)	au pied (mm)	ouverture	porte	entraxe (mm)	massif béton (m)**	pied	tube	total du mât	à vent Zone 5
5m	110*	200	500x85	550x110	300	0,8x0,8x1,4	24,8	58,9	83,7	3,56
6m	110*	218	500x85	550x110	300	0,8x0,8x1,4	26,6	75,5	102,1	4,57
7m	110*	236	500x85	550x110	300	1x1x1,4	31,6	94,3	125,9	5,21
8m	110*	254	500x85	550x110	300	1x1x1,4	31,6	114,7	146,3	5,79
9m	110*	272	500x85	550x110	300	1,2x1,2x1,6	33	137,1	170,1	6,3
10m	110*	290	500x85	550x110	300	1,2x1,2x1,6	34,8	161,3	196,1	6,8

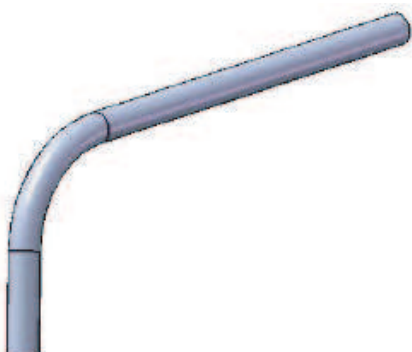
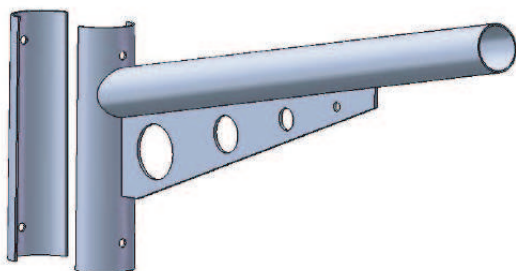
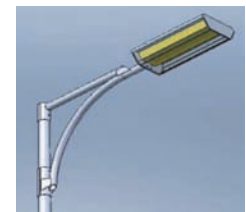
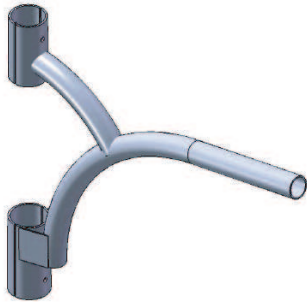
\* en option: fourni avec embout alu ou acier adapté au support de panneau solaire

\*\* hypothèse de pression de fouille de 2 bars. Les dimensions de massifs indiquées n'engagent en rien la responsabilité de DESCHAMPS SA

## LES CROSSES DE LUMINAIRES

Initialement pensées pour les gammes STILI et FENYX, les crosses présentées peuvent également être adaptées aux mâts de dimensions différentes.

Les modèles ci-contre ne sont aucunement restrictifs des possibilités d'adaptation à nos mâts.



Préconisées en Polyester Fibre de Verre, les crosses en aluminium et en acier peuvent également être utilisées sur nos mâts.

Si DESCHAMPS SA propose et met à disposition des designs de crosses qui satisferont la plupart des demandes, notre Bureau d'Etudes dessine et conçoit des crosses selon les spécificités du souhait du client.

## LA R&D ET LES AUTRES FORMES DE MATS

Les gammes STILI et FENYX sont la solution à la plupart des besoins en éclairage public.

Toutefois, pour les demandes particulières, notre Bureau d' Études conçoit des mâts spécialement destinés à répondre aux attentes spécifiques.

Pour tout projet, merci de nous contacter.



## LES AUTRES MATS DESCHAMPS

La maîtrise du Polyester Fibre de Verre acquise par DESCHAMPS SA nous permet de fabriquer des mâts sur mesure, et répondant à des besoins spécifiques. Ainsi, selon son usage, le mât est souple ou rigide, de diamètre et d'épaisseur variables, de conicité importante jusqu'à nulle.

En plus de son leadership sur le marché du mât de drapeau, DESCHAMPS SA propose les mâts suivants:

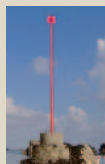


Mâts pour éoliennes

Hauteur de mâts maxi : 8 m

Poids maxi d'éolienne : 100 kgs

Atouts du mât SVR : léger, absorbe les vibrations provoquées par le mouvement des pales, même matériau que les pales, non-conducteur d'électricité, inoxydable sans entretien, inaltérable ...



Espars/ Balises maritimes

Hauteur de mâts maxi : 12 m

Poids maxi en tête : 10 kgs

Atouts du mât SVR : Installation très facile grâce au poids très faible, haute résistance à la houle : le mât fléchit et revient en place, imperméable aux agressions du sel marin et à la fixation de coquillages.

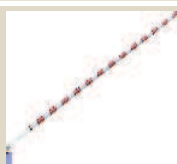


Mâts pour caméras de surveillance

Hauteur de mât maxi : 8 m

Poids maxi en tête : 5 kgs

Atouts du mât SVR : Ajustements de la caméra depuis le sol grâce au poids très faible et au pied basculant, non-conducteur d'électricité, couleur au choix (discret ou dissuasif), pas d'entretien...



Lisses de barrières levantes

Longueur maxi : 12 m

Atouts du tube SVR : plus léger que le tube aluminium, pas de dommage subi durant le transport, pas d'éclat de matière en cas d'impact avec un véhicule, imperméable à la pollution, à l'air marin, durée de vie considérable...

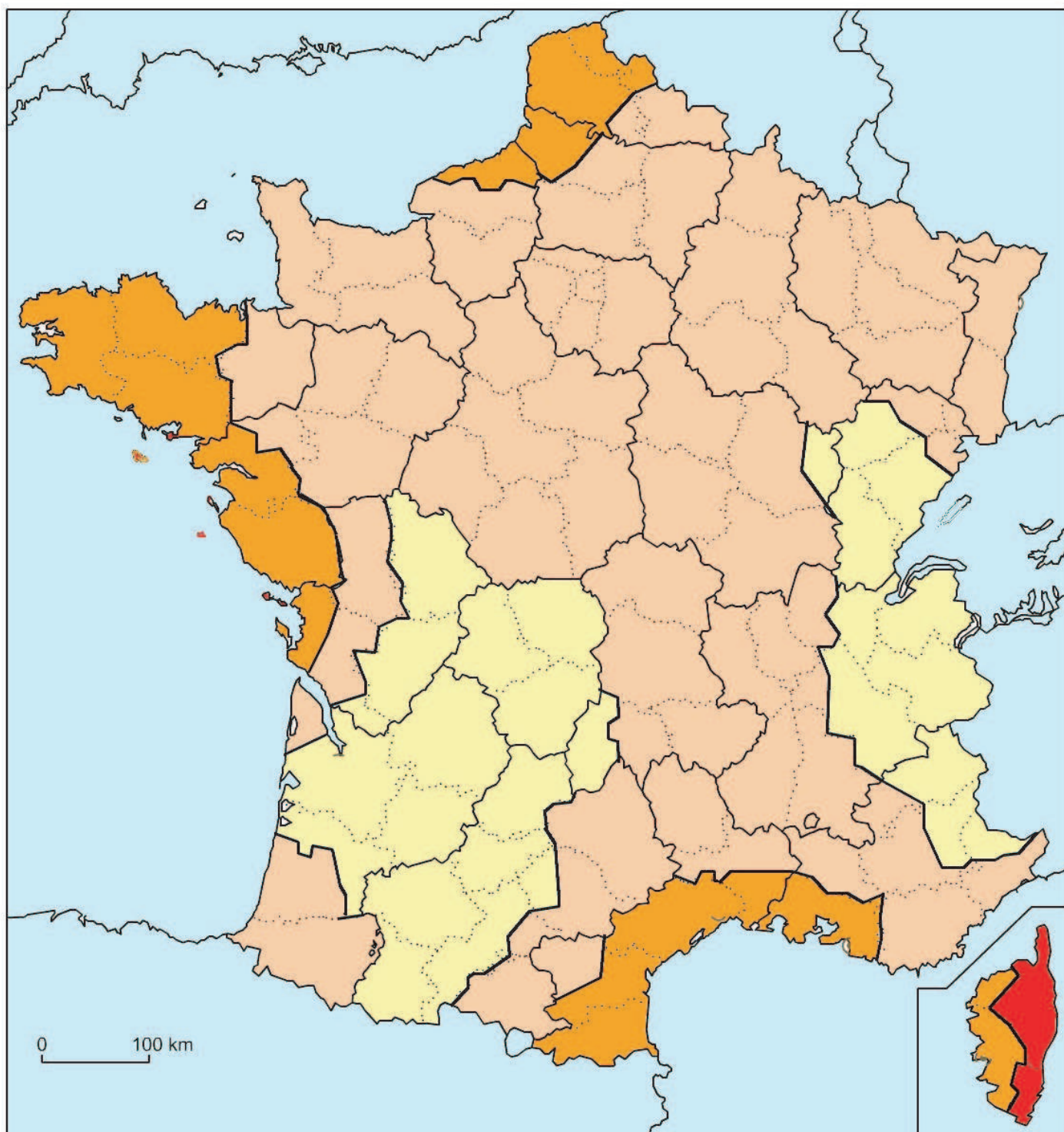


Tous corps creux cylindriques, cylindroconiques, ou autres formes






Poteaux de rugby, mâts pour antennes relais, tangons de spinnaker, mâts pour manches à air...

Nous répondons à toute demande de tube, fût, mât, poteau, nécessitant des spécificités uniques et à des prix hyper concurrentiels.

# CARTE DES ZONES DE VENT (FÉVRIER 2009)



## Zones de vent:

- |   |   |   |
|---|---|---|
| 1 |  | + Guyane                                    |
| 2 |  |   |
| 3 |  |   |
| 4 |  | + Saint Pierre et Miquelon                  |
| 5 |  | Guadeloupe, Martinique,<br>Mayotte, Réunion |

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## **1° : OBJET**

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de DESCHAMPS SA et de son client dans le cadre de la vente des marchandises suivantes : mâts pour candélabres.  
Toute prestation accomplie par DESCHAMPS SA implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente (CGV).

## **2° : PRIX**

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes.  
Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.  
DESCHAMPS SA s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande émise par le client sur la base de l'offre faite par le fournisseur : l'acceptation formalisée par le client de l'accusé de réception de commande constitue un engagement définitif de sa part.

## **3° : RABAIS ET RISTOURNES**

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que DESCHAMPS SA serait amenée à octroyer compte tenu des quantités commandées par le client.

## **4° : ESCOMPTE**

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

## **5° : MODALITES DE PAIEMENT**

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque
- soit par lettre de change acceptée
- soit par virement

Toute commande inférieure à 500 euros hors taxes devra être réglée lors de l'enregistrement de la commande.

Pour les commandes supérieures à 500 euros hors taxes, le prix devra être payé au trentième jour suivant la date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée à condition que la société d'assurance crédit de DESCHAMPS SA accepte l'encours du client. En cas de refus, le client devra verser la totalité des sommes dues avant le départ des marchandises.

Si DESCHAMPS SA accorde des délais de règlement supérieurs à 30 jours, il est rappelé que la loi de modernisation de l'économie du 4 août prévoit que le délai de règlement des sommes dues ne pourra dépasser 45 jours fin de mois ou 60 jours à compter de la date d'émission de la facture.

## **6° : RETARD DE PAIEMENT**

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur devra verser à DESCHAMPS SA une pénalité de retard égale à une fois et demi le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

Cette pénalité est calculée sur le montant hors taxes de la somme restant due et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

## **7° : CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE**

DESCHAMPS SA conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires.

A ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, DESCHAMPS SA se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

## **8° : LIVRAISON**

La livraison est effectuée :

- soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur,
- soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à l'allocation de dommages et intérêts ou à l'annulation de la commande .

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur la lettre de voiture à réception des dites marchandises. Ces réserves devront être confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison par courrier recommandé avec AR.

## **9° : GARANTIE COMMERCIALE**

Le fournisseur s'engage à remédier à tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut dans la conception, les matières ou l'exécution dans la limite des dispositions ci-après.

Concernant les mâts :

Les mâts de candélabre DESCHAMPS SA sont garantis vingt ans contre la rupture du poteau en stratifié verre résine, dans les limites de l'utilisation maximale de leur conception (selon résistance au vent imposée par la norme NV65 en conditions extrêmes de vents zone 5, soit 210,60 km/h).

Concernant les accessoires de mâts :

Les pieds, crosses, et fixations de supports éventuels sont garantis 10 ans dans les mêmes conditions d'utilisation, sous réserve que le client ait respecté les instructions d'installation, de montage et d'entretien fournies avec le mât. L'installation des accessoires remplacés dans le cadre de la garantie reste à la charge du client.

Si le client souhaite invoquer le bénéfice d'une garantie, il devra aviser le fournisseur sans retard et par écrit des vices qu'il impute au matériel et fournir toutes justifications quant à la réalité de ceux-ci.

Il appartient au fournisseur ainsi avisé, si les conditions d'application de la garantie sont réunies, de remédier au vice, à ses frais et en toute diligence, en se réservant le droit de modifier le cas échéant le matériel de manière à satisfaire à ses obligations.

Indépendamment de la présente garantie commerciale, le fournisseur reste tenu des garanties légales auxquelles il est soumis.

Le fournisseur est tenu de réparer les dommages matériels directs causés au client qui résulteraient de fautes imputables au fournisseur dans l'exécution du contrat et si les conditions d'application de la garantie sont réunies, dans la limite du montant couvert par sa police d'assurances.

En aucune circonstance, le fournisseur ne sera tenu d'indemniser les dommages immatériels et ou indirects tels que notamment les pertes d'exploitation, de profit, le préjudice commercial...

### *Cas particulier*

Si le mât et / ou les accessoires à remplacer doivent être envoyés directement sur le site de remplacement, le fournisseur prend en charge la fourniture et la livraison des éléments concernés jusqu'à ce site.

Si le mât et / ou les accessoires doivent subir ajustement ou modification par le client sur un premier site avant de le réexpédier sur le site de remplacement du mât, le fournisseur s'engage à prendre en charge la fourniture et la livraison des éléments jusqu'au premier site. La livraison jusqu'au site de remplacement reste alors à la charge du client.

## **10° : FORCE MAJEURE**

La responsabilité de DESCHAMPS SA ne pourra être mise en œuvre si la non exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGV découle d'un cas de force majeure.

A ce titre, la force majeure s'entend de tout évènement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

## **11° : TRIBUNAL COMPETENT**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes CGV est soumis au droit français.

A défaut de résolution amiable, le litige devra être porté devant le Tribunal de Commerce du siège social de DESCHAMPS SA, soit celui de FREJUS.



**SIEGE SOCIAL:**

DESCHAMPS SA

Carrefour Peire Sarade - 83700 SAINT RAPHAEL - FRANCE

Tél: + 33 (0)4 94 95 04 36

Fax: + 33 (0)4 94 95 35 85

E-mail: [contact@mats-deschamps.com](mailto:contact@mats-deschamps.com)

**CONTACT MATS ECLAIRAGE PUBLIC:**

DESCHAMPS SA

13 rue Pierre Dupont - 92150 SURESNES - FRANCE

Tél: + 33 (0)1 47 72 30 14

Fax: + 33 (0)1 45 06 54 98

E-mail: [maxime@mats.fr](mailto:maxime@mats.fr)

Sites internet:

[www.mats-deschamps.com](http://www.mats-deschamps.com)

[www.fiberglass-flagpoles-of-america.com](http://www.fiberglass-flagpoles-of-america.com)

[www.deschamps.cn](http://www.deschamps.cn)

[www.funflag.fr](http://www.funflag.fr)